

IMMERSION LINGUISTIQUE EN ANGLAIS

Dès le 1^{er} septembre 2010, l'Institut Saint-Michel proposera aux élèves entrant en première secondaire une immersion linguistique en langue anglaise.

Qu'est-ce que l'immersion ?

Le nom officiel donné à la méthode d'apprentissage par immersion linguistique est « EMILE », ce qui signifie « Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Etrangère ».

Il s'agit donc de dispenser des cours inscrits dans le cursus normal de l'élève non pas dans la langue habituelle d'enseignement, c'est-à-dire le français, mais bien dans la langue-cible, l'anglais.

Le décret qui régit l'organisation de l'immersion précise qu'au premier degré, huit à treize heures de cours peuvent être organisées en langue-cible. A Saint-Michel, outre le cours de Langue moderne 1 à quatre heures, nous avons opté pour le cours d'Etude du milieu à quatre heures et pour une activité complémentaire Expression à deux heures donnée dans la langue-cible, soit un total de dix heures de cours en immersion.

Une heure de remédiation supplémentaire sera prévue pour les élèves qui éprouveraient des difficultés à entrer dans le projet.

Pourquoi proposer l'immersion linguistique ?

Tout d'abord, pour l'importance accrue des langues dans notre société. De plus, l'anglais, langue de communication internationale reconnue, est de plus en plus exigé dans les études supérieures et dans bon nombre de professions.

Ensuite, parce que nous pensons que l'immersion est un excellent moyen d'améliorer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère.

Enfin, parce que nous sommes persuadés que les compétences acquises dans la maîtrise de l'anglais pourront être transférées à l'apprentissage d'autres matières.

Pourquoi à Saint-Michel ?

L'immersion s'inscrit parfaitement dans notre projet pédagogique qui a toujours mis en évidence l'apprentissage des langues modernes. En effet, le D.O.A. a succédé à l'Ecole de commerce et de langues. Et, depuis le passage à l'enseignement rénové, nous offrons la possibilité aux élèves du 3^e degré d'opter pour un menu à trois langues, à quatre heures par semaine, soit un tiers de leur horaire.

De plus, nous souhaitons vraiment offrir à notre population scolaire la possibilité d'accéder à ce type d'apprentissage. Il est en effet important qu'une école dont le projet pédagogique vise une mixité sociale et économique propose ce type d'initiative pédagogique.

Quelles sont les implications sur les matières choisies ?

L'évaluation des compétences dans les cours donnés en immersion doit, en fin de premier degré, s'effectuer sur base des référentiels similaires à ceux portant sur le cours donné en français. Toutefois, afin de mieux appréhender la difficulté d'acquérir les socles de compétences en fin de premier degré dans la langue-cible, on utilisera, de façon différente, le temps dévolu à cette acquisition. On privilégiera dès lors, au départ, des situations plus simples permettant à l'élève de progresser en anglais pour aborder par après une approche plus complexe de la matière.

Le nécessaire travail horizontal du « native speaker » avec les professeurs enseignant la même branche en français devra viser à préparer les élèves concernés par l'immersion à la maîtrise du vocabulaire spécifique pour participer aux épreuves d'évaluation externes non certificatives.

Les études réalisées dans les écoles en immersion prouvent que le niveau de compétence en fin de degré est largement atteint par les élèves concernés.

Quelles sont les qualités attendues chez un élève qui souhaite s'inscrire en immersion ?

- La motivation personnelle et pas seulement celle des parents.
- L'implication dans le travail scolaire.
- L'ouverture d'esprit à une autre culture.
- La débrouillardise.
- Une réelle capacité de concentration.

Comment s'inscrire ?

Conformément au décret du 11 mai 2007, nous ne souhaitons évidemment procéder à aucune sélection préalable. Néanmoins, nous aimerions que toute inscription en immersion fasse l'objet d'une information préalable visant à expliquer la méthode utilisée (EMILE) et à permettre, de la sorte, un temps de réflexion et de questionnement tant chez les parents que chez l'élève.

Par la suite, un rendez-vous individuel d'inscription permettra de répondre aux questions que se poseraient encore les parents ou l'élève et de confirmer le choix initial.

Pour tout renseignement ou pour une demande d'inscription, s'adresser à Monsieur Servais, Directeur du DOA, au 087/394650.